

ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES (ASC) DU CSE

Objectifs

S'approprier la notion d'activité sociale et culturelle (ASC)

Recenser les principales ASC

Identifier les risques de redressement par l'URSSAF

Public

Élus du CSE

Pré-requis

Accessible à tous

Moyens pédagogiques

QCM et mise en situation

Durée

1 jour soit 7 heures

Intervenant

Juriste en droit social

Suivi

Assistance téléphonique pendant 30 jours après le stage

Tarif

Intra : 1 590 € net / groupe
(+ frais pour la province en présentiel)

Inter : 590 € net / personne

Inter Visio : 490 € net / personne

Financement

Financement du CSE

Programme :

La notion d'activités sociales

Définition légale et jurisprudentielle d'une ASC
Analyse des critères

Les bénéficiaires d'une ASC

Salariés/stagiaires/retraités
Ayants droit des salariés : enfants et conjoints
Possibilités de modulation des prestations

Le financement et la gestion des ASC

Budget des ASC
Gestion
Rapport annuel obligatoire
Conformité à la législation RGPD

Les principales ASC et les règles d'exonération URSSAF

Bons d'achat / chèques cadeaux / cadeaux en nature
Chèques vacances et autres participations aux vacances
Spectacles et activités culturelles
Sports
Services à la personne et garde d'enfant : aide financière ou financement du chèque emploi service universel (CESU)
Chèques-lire, disques ou culture
Cartes de réductions tarifaires
Prêts
Secours

Le CSE face au risque de redressement URSSAF